Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/73

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALISÉE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) NOUVELLE-AQUITAINE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 07 septembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que
• dans le cadre de ses démarches d'éducation artistique et culturelle, l'Université Bordeaux Montaigne soumet à la DRAC Nouvelle-Aquitaine quatre dossiers aux fins d'obtention d'une subvention pour un montant total de 88 150 (quatre-vingt-huit mille cent cinquante) euros ;
• la demande de subvention dont s'agit se décompose comme suit:
- 15 000 (quinze mille) euros à attribuer au *pôle culture et vie étudiante* de l'Université au titre de l'opération « Campus en commun », laquelle permet, par la médiation de l'art et la culture, de créer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté étudiante ;
- 33 500 (trente-trois mille cinq cent) euros à attribuer à *l'équipe TELEM* au titre du projet « E-c@na », lequel s'inscrit dans un programme de numérisation, de valorisation et d'éducation au patrimoine littéraire ;
- 15 000 (quinze mille) euros à attribuer au *CIS UBIS* au titre d'un travail exploratoire autour des « territoires numériques » des FRAC, lequel devrait permettre de dessiner le cahier des charges d'une future plateforme innovante et d'en préfigurer les fonctions et physionomie ;
- 24 650 (vingt-quatre mille six cent cinquante) euros à attribuer au *CIS DESIGN & MEDIA LAB* au titre d'un projet de médiation numérique, « Les voies d'Aliénor » ;

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la demande de subvention globalisée auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 septembre 2018.

Nombre de membres présents	**22**
Nombre de membres représentés	**11**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de votes blancs ou nuls	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 02/10/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/09/2018